

**INTERVENTION à la Table ronde**  
du séminaire de Vision Saguenay 2025  
**“L’enjeu de l’aménagement du territoire”,**  
tenu le 13 février 2004 à l’UQAC

**sur LA VISION ÉCOLOGISTE D’UN CADRE DE VIE VERT**  
par Jean Désy, Les verts boisés du fjord

**1. CONSTATS ACTUELS**

- Une étude réalisée aux Laboratoires de géographie à l’UQAC<sup>1</sup> confirme que nos espaces forestiers urbains disparaissent graduellement. Seulement à Chicoutimi, en 22 ans de gestion municipale (soit de 1969 à 1991), les 15 km<sup>2</sup> de boisés inclus dans le territoire urbain ont diminué de 289 hectares, passant à 12 km<sup>2</sup>. Cela représente une **perte nette de près de 1% du milieu forestier urbain par année.**
- Un **vide législatif et une gestion déficiente** des espaces forestiers urbains. Ce phénomène devient de plus en plus apparent depuis quelques années et s’accroît si rien n’est entrepris. À part les **parcs urbains** de juridiction municipale, seules les **forêts périurbaines** font l’objet d’une gestion et d’interventions par l’entremise du Programme de mise en valeur des espaces forestiers volet 2 du MRN, géré par les Municipalités régionales de comté (Fjord-du-Saguenay et Saguenay).
- Aucun programme sérieux de **foresterie urbaine** n’existe à Saguenay, comprenant l’inventaire permanent de ses arbres et de ses boisés, leur entretien préventif et curatif, un plan de développement des espaces verts, ainsi que la sensibilisation permanente des citoyens. On n’y interdit que la coupe et les dépôts d’ordures, sans réelle surveillance.
- Si les boisés urbains hors parcs ne font l’objet d’aucune gestion, la plupart du temps de nombreuses **activités et infrastructures les hypothèquent** grandement. Citons à titre d’exemple les corridors et infrastructures de lignes électriques et de télécommunication, les sentiers, les aires de feu, les dépotoirs de déchets organiques et inorganiques, les cabanes, les coupes d’arbres et le vandalisme, les remblais de terre et le remplissage des coulées et finalement le dynamitage des crans pour construction.
- Les arbres et les boisés urbains sont indispensables pour assurer à l’ensemble de la communauté une **bonne qualité de vie**. En fait les arbres et les forêts urbaines remplissent **24 fonctions** qui se répartissent en 4 volets précis : les domaines sociaux, écologiques, économiques et esthétiques. La liste qui suit résume les avantages de chacun de ces volets :

**Volet social :**

- L’amortissement du bruit;
- Leur action bienfaitrice sur la santé physique et psychique;
- Leur rôle éducatif;
- Leurs propriétés médicinales;
- La production de petits fruits comestibles;
- La réduction des accidents.

**Volet écologique :**

---

<sup>1</sup> Réalisée par Nathalie Lapointe dans le cadre d’un projet de recherche de fin d’étude en 1994

- L'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain;
- Leur rôle bactéricide et antimicrobien;
- L'action climatique;
- L'amélioration de la qualité de l'eau et la régulation des nappes phréatiques;
- La protection des espèces vivantes et des habitats;
- La diminution de l'érosion et la prévention des inondations;
- La protection contre la chaleur estivale par l'ombre générée ;
- La régulation des précipitations;
- La protection contre le vent.

**Volet économique :**

- Leur fonction récréative;
- Leur valeur économique, forestière en particulier;
- Leur attrait touristique et industriel par la naturalisation du cadre de vie;
- L'économie d'énergie qu'ils procurent aux habitations;
- L'augmentation de la valeur immobilière .

**Volet esthétique :**

- La mise en valeur du paysage;
- L'écran visuel qu'ils procurent;
- L'embellissement des quartiers.

## 2. STRATÉGIES ET VISION D'AVENIR

- Les boisés urbains et périurbains de Jonquière et Chicoutimi ont conservé depuis vingt ans leur superficie totale enregistrée de 20 km carrés au début du siècle, en particulier tous ceux associés aux monts, berges et ravins. Ils ont même pris de l'expansion par un projet **d'arboretum éclaté** sur l'ensemble du territoire, incluant l'éclosion de **parcs urbains** à forte biodiversité, gagnés sur d'anciens espaces gazonnés à proximité des cours d'écoles et d'institutions diverses.
- Les **noyaux urbanisés greffés** à la nouvelle entité municipale ont bientôt fait l'objet d'un inventaire forestier dans un rayon de trois à cinq kilomètres des centres, afin de mettre en place un plan de foresterie urbaine (voir point suivant). Il s'agit de La Baie, Canton-Tremblay (partie), Shipshaw, Laterrière et Lac-Kénogami.
- Une mise à jour régulière de l'inventaire forestier des lieux est assurée par la ville, avec l'aide de la Fiducie, inventaire initialement réalisé en l'an 2000 pour le Haut-Saguenay et qui alimente le **Programme de foresterie urbaine** (ou Plan directeur pour la protection et la mise en valeur de la forêt urbaine et des milieux naturels). Pour chaque boisé, ce plan se prolonge par des **schémas d'aménagement** établis sur des horizons de cinq ans, ainsi que **des devis d'intervention annuels**.
- Un vigoureux programme de **partenariat pour la conservation volontaire** a permis d'intéresser une centaine de propriétaires à s'investir dans la conservation et la mise en valeur de leur terrain (de quelques hectares à plusieurs centaines), sur tout le territoire rural en particulier. Ensemble, en 2 025, ils protègent quelque 150 km<sup>2</sup> ?? des 1 300 du

territoire municipal, dont beaucoup par le biais de la loi sur les **Réserves naturelles en milieu privé**, d'autres par le truchement des **dons écologiques**, gratifiant ainsi les propriétaires d'avantages fiscaux intéressants.

- La majorité des boisés urbains sont reliés par un **réseau de randonnée pédestre et cyclable** dont les pistes sont majoritairement bordées de rangées d'arbres de bonne taille. Cette projection territoriale date de 1978, avec le projet **MORAV**, mené au module de géographie de l'UQAC sous la direction des professeurs Jules Dufour et Gilles-H.Lemieux et une vingtaine d'étudiants (voir carte synthèse).
- Chacun des boisés relève soit d'un **écoquartier** de quelques dizaines de familles et/ou citoyens, au sein d'un système de **parrainage** dynamique interactif veillant à la protection et à la mise en valeur de ces boisés (entretien des sentiers, surveillance, conscientisation, activités éducatives et aménagements sommaires). **Associations de plein air, collèges et écoles** adhèrent aux écoquartiers ou s'y substituent là où la proximité des boisés fait défaut. Le parrainage se traduit notamment par une cinquantaine de **Contrats de boisés** auprès d'institutions scolaires et de citoyens.
- La **fiducie foncière LVBF chapeaute et appuie** quotidiennement ce parrainage, établissant le lien entre les parrains des écoquartiers et les autorités municipales pour veiller au respect intégral du statut de "**territoire d'intérêt écologique**" qu'ils ont acquis et qui limite sévèrement toute construction sur ces espaces.
- Ville de Saguenay vante maintenant les **qualités esthétiques, écologiques et culturelles de son territoire forestier aux touristes et aux entreprises** désireuses de s'y implanter, soulignant les centaines de kilomètres de sentiers forestiers accessibles au coeur même de la ville, les nombreux "parcours de santé", "parcours gymniques" et "sentiers sportifs sylvestres" aménagés le long de certains d'entre eux, qu'agrémentent quelques jardins fleuris, clairières, promenades dans les cimes<sup>2</sup>, etc.
- Des incitatifs annuels sont proposés aux parrains –tels un "**Vert boisé d'Or**"(lancé en 1999 par LVBF)– pour stimuler les réalisations accomplies par les écoquartiers ou les associations sur les boisés, qu'ils soient publics ou privés.
- L'activité annuelle du **March'Atout**, lancée en 2003, a pris une envergure insoupçonnée à travers tous les arrondissements de la ville et permet la tenue de deux semaines intensives de la marche, au printemps et à l'automne, impliquant entreprises, écoles, institutions diverses et citoyens de 7 à 97 ans !
- Des sommes sont prévues chaque année au budget de la Fiducie pour l'organisation de tournées et de **rencontres au niveau national** dans les principales villes du Québec, entre des parrains des écoquartiers et les initiateurs de réalisations intéressantes en foresterie urbaine.

---

<sup>2</sup> Consulter à ce sujet, de Georges Plaisance, le Guide pratique de sylvothérapie **Forêt et santé** (1985), Éditions Dangles, 506 pages.

- La ville s'inscrit dans le réseau étendu des grandes agglomérations urbaines québécoises et canadiennes adhérant à une **politique de développement viable**, notamment par une gestion serrée de leurs forêts urbaines, conformément au souhait du Congrès forestier mondial de Québec en 2003.

Cette projection synthèse de nos projets en cours dans deux décennies n'est limitée que par notre faible imagination et notre peu de foi en un avenir complètement vert et fleuri ! Mais nous sommes convaincus que seules la pensée, la parole et l'action, claires et déterminées vers ces objectifs, feront bouger les choses dans les consciences individuelles et ensuite sur le terrain. Rendez-vous dans cinq, dans dix ans...